



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2004

New York, 28 juin-23 juillet 2004

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale
pour le développement : suite donnée aux recommandations
de politique de l'Assemblée générale et du Conseil**

Analyse de la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À la lumière des observations du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement [qui comprend l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM)], le présent rapport examine la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des conseils d'administration et leur impact sur la partie de la session du Conseil économique et social consacrée aux activités opérationnelles; il fait aussi des suggestions pour que le Conseil examine de plus près la question. Il s'agit surtout d'examiner l'apport des dispositifs actuels ou éventuels au service de l'objectif de politique générale : plus grande cohérence systémique à l'appui des priorités de développement des pays et des buts de développement convenus qui guident les travaux du Conseil et guideront le prochain examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles.

* E/2004/100.



I. Introduction¹

1. Le présent rapport a été préparé à l'intention du Conseil économique et social, conformément au paragraphe 28 de sa résolution 2003/3 sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, par lequel il a prié le Secrétaire général, moyennant les consultations voulues avec les fonds et programmes, par l'entremise du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, de présenter à la prochaine session de fond du Conseil économique et social, en 2004, un rapport analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des conseils d'administration et leur impact sur la partie de la session du Conseil économique et social consacrée aux activités opérationnelles et d'y inclure les recommandations qui conviennent.

II. Valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des Conseils d'administration : avis des membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement

2. Conformément à la demande du Conseil, les membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement [l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM)] ont préparé leur analyse des réunions conjointes des conseils d'administration et transmis les avis collectifs suivants.

3. Les membres du Comité ont souligné d'emblée que les réunions conjointes des conseils d'administration étaient à leurs yeux d'une grande importance pour la gouvernance effective des fonds et programmes et pour la poursuite efficace de leurs opérations.

4. Ils ont de plus observé que, pour mettre la question dans un contexte convenable, il était utile de rappeler le schéma et l'impact des réunions conjointes issues de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale (décembre 1997), à la suite de laquelle les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF ont décidé que leurs sessions annuelles respectives auraient lieu à New York en deux semaines successives. Cela a permis aux délégués des États Membres du monde entier de maximiser leur efficacité en participant lors d'un même séjour à New York aux travaux des trois organisations. Seule exception à cette pratique : tous les deux ans, la réunion annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a lieu à Genève, ce pour quoi il n'y aurait rien à gagner par une programmation consécutive. Le Conseil d'administration du PAM tient toujours ses trois sessions par an à Rome et suit donc un calendrier indépendant mais on veille à ce qu'il n'y ait pas de conflit avec les dates des réunions des autres conseils d'administration et à ce que la partie de la session du Conseil consacrée aux activités opérationnelles ait lieu en juin pour harmoniser l'examen des programmes de pays avec les autres fonds et programmes.

5. De par la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, il y a désormais une réunion annuelle conjointe, à New York, des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM. Normalement prévue

pour janvier et initialement d'une demi-journée, elle dure maintenant deux jours pleins. Elle a normalement lieu le vendredi où prend fin la session d'un Conseil d'administration (PNUD/FNUAP ou UNICEF) et le lundi suivant où commence celle de l'autre Conseil.

6. Les membres du Bureau des Conseils d'administration du PNUD/FUNAP, de l'UNICEF et du PAM choisissent ensemble un maximum de quatre ou cinq points pour l'ordre du jour et les quatre secrétariats préparent en commun de brefs documents de travail. Les trois présidents des conseils président les réunions à tour de rôle, les services de secrétariat étant fournis par l'organisation de celui qui préside. Les points retenus pour examen couvrent généralement des questions opérationnelles précises ou des questions de processus d'intérêt commun aux quatre membres du Comité exécutif.

7. Les réunions conjointes étaient censées respecter le mandat de chaque conseil d'administration. Il ne s'agissait pas d'y prendre des décisions. Le compte rendu analytique de chacune est joint au rapport annuel des quatre fonds et programmes au Conseil économique et social pour l'informer des discussions qu'elles ont eues et lui permettre de prendre les décisions qu'il juge nécessaires dans ce contexte. De plus, les questions débattues aux réunions conjointes des conseils d'administration le sont aussi, s'il y a lieu, dans chacun d'eux.

8. Vu l'expérience acquise depuis sept ans, les membres du Comité exécutif estiment que les réunions conjointes ont apporté une addition utile au dialogue opérationnel continu, facilitant l'examen des questions opérationnelles pour les quatre organismes. Cela a comblé le hiatus entre la discussion des questions opérationnelles et générales au sein d'un même organisme par son conseil d'administration et le grand dialogue universel qui a lieu au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

9. Mais, malgré leur réussite, les réunions ne sont pas parfaites. Elles sont censées être conjointes, mais faire venir tout le Conseil d'administration du PAM à New York s'étant avéré inconfortable, il s'y fait représenter par des membres de son bureau. De plus, beaucoup des questions communes examinées aux réunions conjointes s'appliquent aussi à une institution spécialisée (ou à plusieurs) dont les avis ne peuvent jusqu'ici s'exprimer qu'au Conseil économique et social ou à l'Assemblée générale, d'où une certaine répétitivité dans les débats.

10. Ayant examiné les expériences acquises et les autres choix éventuels pour l'avenir, les membres du Comité exécutif estiment qu'il serait utile que les États Membres et les fonds et programmes concernés reprennent leurs débats en vue d'affermir les réunions conjointes des conseils d'administration, notamment en leur donnant un pouvoir de décision. La force de la structure actuelle est qu'elle permet d'axer sur un même organisme l'examen des questions opérationnelles par des délégués ayant des compétences particulières en la matière.

11. En envisageant une réunion conjointe ayant pouvoir de décision, les membres du Comité exécutif ont souligné qu'il faudrait en examiner les relations avec le Conseil économique et social et ses fonctions et éviter de créer une autre couche de gouvernance; ils ont suggéré de s'efforcer de trouver des structures plus simples et de réduire les coûts et le nombre des réunions, en réfléchissant bien à la charge de travail qu'entraîne toute décision. Ils ont indiqué que la création d'un nouvel organe

décisionnel exigerait aussi le règlement de plusieurs questions : membres, composition et présidence du Bureau, règlement intérieur, documentation et mandat.

12. Les quatre membres du Comité exécutif pensent que les États Membres voudront peut-être que, fondé sur le système actuel de réunions conjointes, un résumé de leurs débats soit présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale et des analyses de leur utilité, de leur efficacité et de leurs perspectives soient faites périodiquement. Outre le type de points déjà débattus aux réunions conjointes, les membres ont suggéré plusieurs questions pouvant l'être, comme les rapports annuels des institutions au Conseil économique et social, les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (sans oublier certes qu'ils appartiennent aux autorités nationales) et le suivi intégré et coordonné des conférences internationales et des objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Rappelant que la gouvernance des fonds et programmes est du ressort du processus intergouvernemental, les membres du Comité exécutif ont souligné que leurs avis, purement préliminaires, n'étaient pas une prise de position, qui reste la prérogative des États Membres.

14. Vu les observations ci-dessus des membres du Comité exécutif et face à la question de savoir comment l'expérience actuelle des réunions conjointes des conseils d'administration pourrait évoluer le plus efficacement à l'avenir, il s'agit surtout, pour le Conseil économique et social, d'examiner l'apport des dispositifs actuels (ou éventuels, comme au paragraphe 10 ci-dessus) au service de l'objectif de politique générale : plus grande cohérence systémique à l'appui des priorités de développement des pays et des buts de développement convenus qui guident les travaux du Conseil et guideront le prochain examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles.

15. L'analyse du Conseil économique et social ne devrait pas se faire isolément mais bien s'inscrire dans l'effort général visant à rationaliser et à renforcer la totalité des dispositifs actuels de gouvernance pour les activités opérationnelles afin d'éviter les doubles emplois, de profiter des atouts et de maximiser la gamme des capacités pour servir ledit objectif de politique générale.

16. Dans cette perspective, la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des conseils d'administration devrait être analysée non seulement par rapport aux responsabilités de chacun d'eux mais aussi du point de vue de la compatibilité de ces réunions avec l'exercice effectif par le Conseil économique et social de son autorité sur lesdits conseils, tant individuellement que collectivement, et de son rôle dans le système, ainsi que du point de vue de la contribution qu'elles apportent à cet exercice.

17. Il faudrait aborder sous ce jour la question de l'impact sur la partie de la session du Conseil économique et social consacrée aux activités opérationnelles que vise expressément le mandat du présent rapport. À ce stade, l'impact ne peut être qu'indirect – par le biais des rapports de chaque conseil d'administration – car, même s'ils ont parfois trait aux mêmes grandes questions, les ordres du jour des conseils d'administration et de leurs réunions conjointes et ceux touchant les activités opérationnelles du Conseil sont arrêtés séparément.

18. Dans la mesure où certains des grands objectifs des réunions communes des conseils d'administration et de la partie de la session du Conseil

économique et social consacrée aux activités opérationnelles se chevauchent largement, tout au moins s'agissant de faire progresser la coordination des travaux des fonds et programmes des Nations Unies, il faudrait faire un effort vigoureux pour déterminer les aspects de cette coordination qui méritent le plus d'être poursuivis, par quels mécanismes et/ou pour systématiser les liens afin de maximiser le renforcement mutuel.

Notes

- ¹ Le présent rapport a été préparé à l'aide de contributions d'organismes du système des Nations Unies, notamment la FAO, le FIDA, le PAM et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Annexe I

Ordres du jour des réunions conjointes (1998-2004)

Janvier 1998	Réforme de l'Organisation des Nations Unies et son impact sur les fonds et programmes
Janvier 1999	Courants de ressources, suivi des conférences internationales, réseau de coordonnateurs résidents Suivi et évaluation : emploi d'indicateurs communs Harmonisation des cycles de programmation; mise en commun des locaux et services; Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et bilans communs de pays
Janvier 2000	Plan-cadre des Nations Unies pour le développement en Inde
Janvier 2001	Poul Nielson, « Les Nations Unies et l'Europe : partenaires multilatéraux actifs » Progrès de l'utilisation des indicateurs dans les bilans communs de pays Entretien avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes Sécurité du personnel
Janvier 2002	Objectifs du Millénaire pour le développement Bilans communs de pays et Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement Harmonisation et simplification des procédures Sécurité du personnel Exposé sur la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan
Juin 2003	Simplification et harmonisation Des secours au développement : rapport d'activité Au-delà de Monterrey VIH/sida : évaluation des cinq premières années d'activité d'ONUSIDA Réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire au Népal
Janvier 2004	VIH/sida : initiatives régionales Simplification et harmonisation Réseau de coordonnateurs résidents Sécurité